



## Sûreté et sécurité du personnel et des locaux et plan-cadre d'équipement

### Le plan-cadre d'équipement

#### Quatrième rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé

1. La douzième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration s'est tenue à Genève le 14 mai 2010 sous la présidence du Dr M. Dahl-Regis (Bahamas).<sup>1</sup>
2. Lors de l'examen du rapport du Secrétariat, le Comité a confirmé qu'il était important et urgent de réaliser des progrès dans le financement du plan-cadre d'équipement. Reconnaissant le besoin urgent d'entreprendre des rénovations des locaux dans tous les lieux d'affectation de l'Organisation, le Comité s'est dit favorable à l'utilisation de US \$22 millions provenant des recettes non fixées des États Membres à cette fin.
3. Au cours des débats sur les éventuelles options de financement, le Comité a considéré que l'option 1 (prélèvement sur les postes pour les dépenses d'équipement) et l'option 2 (prélèvement sur toutes les recettes pour les dépenses d'équipement) fourniraient le mécanisme le plus transparent, équitable et clair, tandis que l'option 3 (contributions des États Membres) ne devrait pas être examinée plus avant. La possibilité d'obtenir un prêt a également été soulevée, mais cela ne permettrait d'obtenir qu'un financement temporaire, pour lequel un moyen de remboursement devrait être trouvé.
4. Le Comité, notant l'importance du plan-cadre d'équipement en tant que document de référence, a suggéré que le Secrétariat revoie les priorités et les coûts du plan avant d'arrêter définitivement les prélèvements en pourcentage. En outre, le Secrétariat devra s'assurer que toute option est conforme aux normes comptables internationales du secteur public.

**Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé que l'Assemblée mondiale de la Santé adopte le projet de résolution contenu dans le document A63/36.**

= = =

---

<sup>1</sup> Pour la liste des participants, voir le document A63/49, annexe.